Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260304-26_03_04_03B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET

Séance du 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 4 mars à 20h45, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	14
MEMBRES PRESENTS :	13
MEMBRES VOTANTS :	14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON. N. POUNEMBETTI, Y. PICARD, A. LORET, T. ANFRAY, S. DOREL, T. GALLE, L. LEMARCHAND, F. LACOLLEY, V. PIQUET, B. VAGNEUR, C. WEISS formant la majorité des membres en exercice.
Était absente excusée : M-H. FINET a donné pouvoir à S. DOREL
Secrétaire de séance : F. LACOLLEY
Date de convocation : 19 février 2026
Date d'affichage de la convocation : 20 février 2026
Date de publication : 9 mars 2026

N°26-03-04/03B

Rapporteur Thierry Galle

FINANCES / GARDIENNAGE ÉGLISE

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le forfait alloué au gardiennage de l'église pour l'année 2026 à 100 €.

Cette délibération remplace celle du 27 mars 2025.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

Le secrétaire de séance
Ferdinand LACOLLEY

Le Maire
Yann HUAUMÉ